Royaume Du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
Direction Régionale Draa-Tafilalet
Délégation du Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
Province de Zagora

المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية درعة-تافيلالت
مندوبية وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
إقليم زاكـــورة

Avis d'achat sur bons de commande N° 64/2026

Le Délégué Provincial de la santé et de la protection sociale à Zagora, procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

OBJET : **ACHAT DES BOUTEILLES D'EAU MINERALE AU PROFIT DES DIFFERENTS CENTRES DE SANTE RELEVEANT DE LA DELEGATION PROVINCIALE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE DE ZAGORA.**

N°	DESIGNATION	Caractéristique	UNITE DE MESURE	QUANTITE
1	Eau minérale naturelle 500ml	**1. Consistance des prestations** • Eau minérale-sidi Ali ou équivalent - bouteilles de 500 ml : **2. Spécifications techniques** • Produits de première qualité, conformes aux normes sanitaires en vigueur au Maroc. • Emballage d'origine, hermétique, intact et non altéré. • Produits neufs, exempts de tout défaut ou altération. • Marquage obligatoire sur chaque unité date de fabrication, date de péremption, numéro de lot. **3. Dates de péremption** • Le produit livré doit présenter une date limite de consommation (DLC) ou date de durabilité minimale (DDM) suffisante au moins 12 mois à compter de la date de livraison	bouteille	300

Lieu d'exécution : Délégation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale de Zagora.

Délai d'exécution : 3 jours après le visa du présent de bon de commande par la TGR.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 23/11/2026 à 11:30.

Les offres des concurrents doivent être déposées par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le Délégué Provincial P.I

Signé: Mr Ayoub HSSIDANE